

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 318 Subvention à titre exceptionnel (20.000 euros) et avenant à la convention avec l'association le Bal (18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention du 16 janvier 2019 relative à l'attribution d'un acompte de 85.000 euros au titre de 2018 approuvée par délibération des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la délibération 2019 DAC 215 en date des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 ;

Vu l'avenant du 4 juillet 2019 relatif à l'attribution du solde de 98.000 euros au titre de 2019 approuvée par délibération des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à titre exceptionnel à l'association le Bal ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention à titre exceptionnel attribuée à l'association le Bal, 6 impasse de la Défense 75018 Paris, au titre de l'année 2019 est fixée à 20.000 euros. 15948 ; 2019-09628.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo", with a stylized, cursive script.

Anne HIDALGO